

PROCÈS VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Corporation Municipale de Franquelin, du 12-02-2014, 19hr50, au bureau municipal, 27, rue des Érables, sous la présidence du maire, Michel Levesque.

Sont aussi présents :

| | | | |
|------------|-----------|-------------|-----------|
| Desjardins | Johanne | Conseillère | Siège #02 |
| Grenier | Lise | Conseillère | Siège #03 |
| Ducharme | Martin | Conseiller | Siège #04 |
| Moreau | Nicole | Conseillère | Siège #05 |
| Girard | Catherine | Conseillère | Siège #06 |

Diane Cyr, Directrice Générale / Secrétaire trésorière est aussi présente

Res : 2014-023

1. CONVERSION D'UNE RENCONTRE DE CONSEIL EN SÉANCE EXTRAORDINAIRE

ATTENDU QUE : Conformément à l'article 157 du Code Municipal, qui permet sous certaines conditions de convertir une rencontre de conseil en séance extraordinaire;

ATTENDU QUE : Ces conditions sont présentement respectées

ATTENDU QUE : Les délais pour la présentation du projet qui suit sont excessivement serrés

Il est proposé par Martin Ducharme, conseiller, et unanimement résolu que la présente rencontre de conseil soit et est convertie en séance extraordinaire.

Adoptée à l'unanimité.

Res : 2014-024

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Lise Grenier, conseillère, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit et est adoptée sans modification

Adoptée à l'unanimité

Res : 2014-025

3. PROGRAMME DE MISE EN VALEUR INTÉGRÉE- AMÉLIORATION D'AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS ET D'INFRASTRUCTURES TOURISTIQUES

Considérant qu' : Hydro-Québec reconnaît la Municipalité de Franquelin comme organisme admissible au PMVI et qu'à cette fin un montant 53 512.00.00\$ lui est rendu disponible;

Considérant que : le projet Améliorations paysagers et d'infrastructures touristiques remplit les critères d'admissibilité à la présentation d'un projet à ce programme d'aide;

Il est proposé par Madame Johanne Desjardins, conseillère, siège no 2, et unanimement résolu que la Municipalité de Franquelin présente ce projet, pour un montant de 27 115\$, tel que décrit à la fiche d'initiative présentée par Madame Diane Cyr, Directrice-Générale/Secrétaire-Trésorière et que cette dernière soit autorisée à signer tous documents relatifs à ce programme.

Adoptée à l'unanimité.

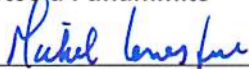
Res : 2014-026

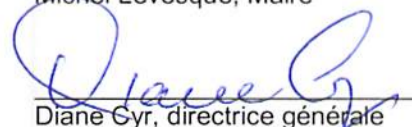
4. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Nicole Moreau, conseillère, et unanimement résolu que :

La séance soit et est levée à 20 :36

Adoptée à l'unanimité


Michel Levesque, Maire


Diane Cyr, directrice générale